

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE

Compte rendu du Comité de suivi

Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Le mardi 29 novembre 2011, à 14 heures, s'est réuni, à la préfecture de la Sarthe, sous la présidence de M. le Préfet de la Sarthe, le comité de suivi du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Monsieur le Préfet ouvre la séance.

M RHONÉ informe que le montage juridique est aujourd'hui consolidé avec EIFFAGE RAIL EXPRESS, partenaire privé désigné dans le cadre ppp signé et publié par décret en Conseil d'Etat ;

M. André BAYLE, chef de la mission infrastructures nouvelles (RFF), présente un point sur l'avancement du projet en détaillant les évolutions depuis la dernière réunion du comité de suivi du 12 mai 2011.

Sur la mise en œuvre des accords et contrats pour la réalisation de la LGV BPL

- la convention de financement relative à la LGV Bretagne – Pays de la Loire a été signée le 13 juillet entre l'Etat, les collectivités et RFF ;
- la convention de financement relative à la Virgule de SABLE-SUR-SARTHE a été signée également le 13 juillet 2011 ;
- le contrat de partenariat a été signé le 28 juillet 2011 entre EIFFAGE RAIL EXPRESS (ERE) et RFF ;
- le contrat est entré en vigueur le 3 août après publication du décret du 1er août 2011 portant approbation (journal officiel du 2 août) du contrat de PPP ;
- l'affermissement de la Virgule de SABLE, tranche conditionnelle au contrat, est intervenu le 4 août ;

Le dispositif du contrat de partenariat est donc pleinement opérationnel pour BPL et ERE est devenu maître d'ouvrage de l'aménagement de l'ouvrage et de sa gestion.

Sur les droits et obligations du titulaire du contrat

Dans le respect des dispositions contractuelles, le titulaire, maître d'ouvrage de la Ligne :

- réalise l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la Ligne, et notamment les acquisitions foncières, études de conception et travaux, y compris ceux relatifs aux rétablissements de réseaux ;
- procède aux acquisitions restant à mener, avec droits et obligations en matière d'expropriation (avec remise des terrains acquis par RFF) ;
- sollicite les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la Ligne ;
- met en place un observatoire de l'environnement, en application du dispositif contractuel.

Le suivi de l'ensemble des obligations et droits est assuré par RFF, en tant qu'autorité contractante.

RFF assure par ailleurs :

- la maîtrise d'ouvrage des jonctions (liaisons aux lignes existantes à CONNERRE, LA MILESSÉ, SABLE, LAVAL Est et Ouest et RENNES) soit 10% du contrat de partenariat ;
- et les dispositifs de gestion centralisée, hors périmètre du contrat (postes regroupés à Rennes) - Opérations réalisées avec mandat à la SNCF.

Sur le fonds de solidarité territoriale pour la LGV BPL

Le dispositif du FST est pleinement intégré au sein de la convention de financement de la LGV BPL du 13 juillet 2011.

La réunion d'installation du Comité des exécutifs s'est déroulée sous la présidence du Préfet coordonnateur le 25 juillet, regroupant l'ensemble des communes, en présence des trois préfets des départements traversés.

La diffusion des principes d'organisation a eu lieu le 7 octobre (convention à passer entre le porteur de projet, le Préfet coordonnateur et RFF).

La convention type nécessaire pour fonctionnement du FST et la note précisant la composition du dossier à présenter au titre de la demande de subvention feront l'objet d'un calage final entre les trois préfetures.

M. LEGRAND, Président d'ERE se félicite de la collaboration avec RFF et souligne sa présence à titre officiel.

M. LEGRAND précise qu'avant le 28 juillet, près de 150 réunions se sont tenues (mairies, etc) afin d'affiner le projet.

Des campagnes de sondages géotechniques pour déterminer la connaissance des profils à donner aux remblais et déblais, volumes de matériaux, mouvements de terre, se poursuivent jusqu'à mars 2012.

La préparation des dossiers relatifs aux procédures liées à des autorisations administratives a conduit à la remise en forme achevée le 10 novembre dernier de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Des comités pour l'emploi se tiennent également jusqu'à mars 2012 afin d'obtenir une idée quantitative et qualitative des recrutements et formations à effectuer.

Sur le contrat en PPP

Un contrat de partenariat public – privé est conclu entre RFF et EIFFAGE RAIL EXPRESS (ERE) pour une durée de 25 ans :

- *ERE assure la conception, la construction, la maintenance, le renouvellement et le financement de la LGV ;*
- *ERE a confié à CLERE, groupement constitué de filiales du groupe EIFFAGE, la conception et la construction du projet.*

Monsieur OLEO, Directeur de CLERE, présente l'organisation de ces travaux.

Planning opérationnel :

NOM	DEBUT	FIN
Désignation du titulaire pressenti	Janvier 2011	
Entrée en vigueur du contrat	03 août 2011	
Affermissement de la Virgule de Sablé sur Sarthe	04 août 2011	
Concertation	mai 2011	printemps 2012
Etudes APD et autorisations administratives	janvier 2011	juillet 2012
Travaux préparatoires	juillet 2012	novembre 2012
Travaux Génie Civil et Terrassement	décembre 2012	juillet 2015
Travaux Equipements Ferroviaires	septembre 2014	automne 2016
Essais puis mise en service		

M. OLEO rappelle que les mairies ont été concertées pour la définition du projet.

Cette concertation a porté sur la planification des déviations provisoires, la circulation sur les voiries, les informations sur le déroulement des travaux .

Le maître d'ouvrage a pour objectif l'achèvement de l'étude au moment de l'obtention des autorisations administratives principales.

Des travaux de terrassement en pleine masse s'effectueront sur tout le tracé : le génie civil devrait être achevé en juillet 2015.

L'achèvement des travaux est programmé à l'automne 2016.

Organisation du tracé :

<p>• 3 sections : découpage correspondant à une unité de supervision de travaux : trois équipes de maîtrise d'œuvre. Un correspondant entre travaux / tiers riverains et collectivités locales Cette organisation présente l'intérêt d'une communication de proximité</p>	<p>• 5 installations de chantier : Installations créées le plus vite possible pendant tout le génie civil : bungalow de chantier, ateliers, magasins, lieux d'embauche, points de contact pour réaliser la communication avec les responsables des bases travaux</p>
<p>• 7 lots de travaux (TOARC) : Groupement d'entreprises réalisant la plateforme ferroviaire en terme de génie civil Correspond à la maîtrise de terme de fonctionnement</p>	<p>• 2 bases travaux ferroviaires : pose des voies et équipements ferroviaires Construction le plus rapidement possible envisagé pour permettre le début des travaux en septembre 2014</p>

- *Terrassements* :

- 23,5 M de m3 de déblais
- 18,4 M de m3 de remblais
- Problématique de recours à des matériaux extérieurs

- *Ouvrages d'art, voirie, cours d'eau, passages faune, hydraulique* :

- 6 tranchées couvertes et 9 viaducs
- 5 franchissements autoroutiers, 180 rétablissements routiers et ferroviaires
- 261 Ouvrages hydrauliques (servant également pour la petite faune) : l'enjeu est la transparence écologique pour tous les équipements
- 21 passages grande faune
- 93 bassins

- *Equipements ferroviaires* :

- 2 sous-stations électriques
- 2 bases de maintenance
- 820 km de rail
- 1 900 000 tonnes de Ballast
- 680 000 traverses

Sur l'emploi

- L'emploi

- Environ 10 000 emplois, toutes compétences comprises, directs et indirects (par rapport aux travaux), générés sur la durée du chantier,
- Plusieurs centaines de recrutements directs par le groupe Eiffage : travail dans les comités emploi créés dans les trois départements pour le recrutement, la formation, et l'insertion.

- La formation

- Des formations pratiques adaptées aux métiers pour les jeunes sans qualification sont mises en place par le biais de l'alternance ou des formations courtes

- L'insertion

- 8 % des heures travaillées sont confiées à des personnes en insertion ayant des difficultés particulières sociales ou professionnelles. Cet objectif est imposé à tous, y compris les sous-traitants.
- Création d'un comité de pilotage réunissant des représentants d'EIFFAGE et les services publics de l'Emploi pour le recrutement,
- Pôle Emploi, interlocuteur dédié, centralisateur et intégrateur des différents partenaires publics,
- Une équipe commune dédiée au projet composée de référents spécialisés en recrutement BTP,
- Mise en place pour janvier 2012, avec les Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, les directions régionales du Pôle Emploi et l'OPCA, des parcours de formation et de leur financement mis en place dont formation de conducteurs d'engins, des canaliseurs,.... Les besoins sont recensés au fur et à mesure.
- Centralisation des besoins des partenaires extérieurs quand ils sont identifiés
- La première phase active de recrutement est fixée au 2ème trimestre 2012.

Sur les travaux

Les travaux préliminaires concernent :

- Les déviations des réseaux (gaz, électrique, eau, téléphone) : des conventions sont signées avec le concessionnaire de réseau ou une intervention directe est envisagée ;
- Les sondages géotechniques sont effectués (bientôt terminés) en ce qui concerne les premières phases ;

- Les sondages complémentaires pour caler les travaux se poursuivront jusqu'à l'été prochain
- La création de mares de compensation pour les batraciens constitue un enjeu pour le déplacement des populations avant le début des travaux, ces mares devront être opérationnelles avant la reproduction du printemps prochain
- Les démolitions de bâti,
- Le déboisement partiel, dès l'autorisation ou l'identification des secteurs sans enjeu environnemental
- Les travaux liés à l'archéologie préventive

Les travaux préparatoires (dès juillet 2012) concernent :

- L'assainissement provisoire, sur la trace : en effet, le maître d'ouvrage souhaite pouvoir circuler sur la trace notamment les convois des matériaux : buses et petits ouvrages transversaux doivent être réalisés avant ;
- Les rétablissements de communication,
- Les grands ouvrages d'art : ces ouvrages sont prioritaires dans une logique de planification pour les plateformes et les accès,
- Les zones compressibles : il s'agit du traitement des matériaux par stockage sur les terrains sur plusieurs mois.

M. LEGRAND précise que des bancheurs seront recrutés pour réaliser ces missions.

Compte tenu d'un planning très tendu, RFF a imposé dans le contrat une fin des travaux à l'automne 2016, d'où la nécessité d'aller vite sur les phases d'autorisations des travaux préparatoires.

M. Loic DORBEC fait le point sur l'avancement opérationnel.

Sur les procédures en cours

Sur la procédure d'Enquête Parcelaire

- Enquête parcelaire : février 2012

L'arrêté de cessibilité pourrait être sollicité dès avril / mai 2012.

Sur la procédure d'Archéologie préventive

- Diagnostics complémentaires : 2011 - fin 2012
- Fouilles : 2011 - mi-2013

Sur la procédure d'Aménagement Foncier

- Avant projet : début 2012
- Prises de possession : dès juillet 2012 (1ers contacts fin 2011)

Sur la procédure Loi sur l'eau : dépôt de la demande d'autorisation le 10 novembre 2011

- Enquête publique Loi sur l'eau : janvier / février 2012

Une autorisation est souhaitée pour juin 2012

Sur la procédure Espèces protégées (CNPN) dépôt de la demande le 7 décembre 2011

- Commission Flore (janvier 2012) et Faune (février 2012)

L'autorisation interpréfectorale est souhaitée pour juin 2012 .

Sur l'environnement

- **Les mesures compensatoires feront l'objet de :**

- Contractualisation avec l'ONF
- Concertation avec les Conseils Généraux dans le cadre des procédures d'AFAF

**SURFACE (HA) DES SITES ELIGIBLES A LA COMPENSATION
SUR PERIMETRES AFAF : SUR 300 HECTARES ELIGIBLES**

Département	Sur stock SAFER	Hors stock SAFER	TOTAL
35	39	18	57
53	124	11	135
72	116	16	132

- **La mise en place d'un observatoire de l'Environnement (avec un volet socio-économique)** a pour objet de mesurer l'impact de la LGV et de la phase chantier sur les territoires traversés

- **Les passages grande faune**

Sont étudiés en concertation avec les Fédérations de chasse et les services départementaux de l'ONCFS

- **les prochaines étapes :**

- Concertation sur les aménagements paysagers avec les communes traversées, programmée au printemps 2012 ;
- La validation du schéma directeur des aménagements paysagers est programmée au cours du premier semestre 2012, suite à la concertation.

Concertation

La concertation porte sur l'insertion de la ligne dans son environnement en particulier les rétablissements des communications routières et hydrauliques :

- 22 communes traversées en Sarthe : 140 réunions à ce jour,
- 3 réunions avec les services routiers du Conseil général,
- Rencontres avec les riverains et les exploitants "proches" de la LGV et les plus impactés : 10 entrevues à ce jour,
- Réunions publiques en Sarthe : 7/11 à mi-novembre
- Associations rencontrées : Sarthe Nature environnement, Ligue de protection des oiseaux de la Sarthe, conservatoire du patrimoine naturel, Conservatoire botanique national du bassin Parisien, ONEMA, ONCFS, Fédération de chasse.

Concertation : prochaines étapes

- Poursuite des réunions publiques,
- Suite des réunions avec les collectivités locales ou départementales et les riverains,
- Etude et présentation des aménagements paysagers / phoniques aux différents intervenants,
- Accompagnement des sujets fonciers (CIAF, CG, etc.),
- Présentation et validation des conventions relatives aux rétablissements des communications.

Archéologie : point sur l'avancement

DIAGNOSTICS

- Secteur St BERTHEVIN (53) : en cours,
- Secteur LOUVERNE (53) : en cours,
- Base travaux de SABLE (72) : achevé depuis fin octobre,
- Base travaux de SAINT BERTHEVIN (53) : achevé
- Installations de chantier de la MILESSÉ (72) et de Changé (53) : démarrage le 28/11/11, achèvement pour fin 2011.
- Prescriptions de diagnostics complémentaires à venir pour fin 2011 / début 2012 sur les évolutions d'emprise de grands bassins ou quand les rétablissements sont déplacés.

FOUILLES

- Démarrage de 2 fouilles fin 2011 en Mayenne.
- 5 fouilles prescrites et attribuées pour début 2012
- Sur tout le tracé : environ une trentaine de fouilles potentielles supplémentaires sont prescrites ou en cours de prescription : elles devront être réalisées en 2012. Ce programme concerne notamment un secteur important d'atelier métallurgiques dans une zone de travaux prioritaires (secteur 17) sarthe

Organisation foncière

- Organisation

Les responsables fonciers ERE sont assistés d'opérateurs fonciers sur le terrain : SCET, FIT CONSEIL, INEXIA –AFACOR.

- Partenariats

ERE travaille en étroite partenariat avec les 3 Conseils Généraux, maîtrise d'ouvrage des AFAF, avec la SAFER en ce qui concerne la constitution de réserves foncières, avec l'Association Des Expropriés 35/53/72 en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des protocoles et avec l'ONF en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de la compensation environnementale.

Action foncière en cours

Une enquête parcellaire par département sera organisée :

- Saisine des Préfectures 23/11/2011 ;
- Arrêté d'ouverture d'enquête attendu pour la fin de l'année ;
- Enquête programmées vers février 2012 ;
- Arrêté de prise de possession anticipée attendu pour avril 2012.

Libérations foncières :

- Elles sont en cours pour les opérations d'archéologie (diagnostics complémentaires, fouilles) et de sondages géotechniques ;
- Les négociations amiables des prises de possession anticipées des terrains et occupations temporaires seront entamées dès la fin 2011.

ACQUISITIONS

	Acquisitions prévues au dossier EPDUP 2006	Acquisitions complémentaires prévues*	Total*	Dont acquisitions engagées suite au CIE du 4/11/11	Dont promesses de vente ou actes signés au 4/11/11
Ille-et-Vilaine	27	11	38	37	36
Mayenne	39	14	53	51	50
Sarthe	42	13	55	55	53
Total	108	38	146	143	139

Sur un total de 146 acquisitions prévues, dont 55 en ce qui concerne la Sarthe, 53 promesses de ventes ou actes sont signés au 4 novembre 2011.

EXPLOITATIONS LES PLUS IMPACTEES

	Nombre total*	Nombre de cas traités	En cours d'études
Ille-et-Vilaine	6	6	-
Mayenne	10	7	3
Sarthe	9	9	-
Total	25	22	3

Les 9 exploitations impactées en Sarthe sont aujourd'hui des dossiers traités.

RESERVES SAFER

Secteur AFAF	Emprises	Réserves approuvées (avril 2010)	Réserves approuvées (septembre 2011)	% (chiffres bruts)
1. Sablé / Fontenay sur Vègre	344 ha	289 ha	449 ha	131 %
2. Chantenay-V. / St Pierre des Bois	111 ha	187 ha	194 ha	175 %
3. Maigné / Vallon sur Gée	61 ha	72 ha	82 ha	135 %
4. Crannes en Champagne / Coulans sur Gée	140 ha	229 ha	252 ha	180 %
5. La Quinte / La Milesse	209 ha	206 ha (dont 10,5 hors AFAF)	277 ha (dont 10,5 hors AFAF)	132 %
Hors AFAF (y compris propriétés RFF)	351 ha	-	404 ha	115 %
TOTAL	1216 ha		1660 ha	136 %

Un travail est en cours pour un équilibre des stocks sur les différents secteurs : en ce qui concerne le département de la Sarthe, aucun secteur n'est déficitaire.

Aménagements fonciers, agricoles et forestiers

Le classement des terres en fonction de leur valeur agronomique doit être considéré comme terminé. Un avant-projet est actuellement en cours d'élaboration par les géomètres avant l'entrée en concertation de l'avant-projet qui pourrait débuter début 2012

Un objectif de prise de possession des nouveaux lots est fixé à fin 2014.

Questions diverses

M CHARVET, maire de La MILESSÉ, s'interroge du déplacement sur la commune d'AIGNÉ d'un bâtiment occupé par l'entreprise de tôlerie TECH LAZER.

ERE précise que ces locaux inoccupés seront utilisés pour la réalisation de leurs études.

La commune D'AIGNE pose la question du bien-fondé de la destruction de ce bâtiment pour la réalisation d'un bassin de rétention alors que ce bâtiment a été réalisé notamment grâce à des aides publiques. De plus, un exploitant agricole à proximité souhaiterait bénéficier d'une retenue d'eau aux fins d'arrosage.

ERE infirme ces éléments : en effet, la conservation du bâtiment permettra à terme une activité économique artisanale dans ce secteur.

En face du bâtiment, une zone humide pourra être maintenue.

La demande particulière de l'agriculteur nécessite d'être étudiée : en effet, une rétention d'eau doit être envisagée à cet endroit.

Monsieur Postel, représentant ERE :

Rappelle qu'un bassin de traitement et de retenu des eaux collectés sur la LGV n'a pas le même but ni les mêmes fonctionnalités qu'une réserve d'eau. La question du déplacement du bassin ou de la conservation du bâtiment nécessite une étude du cas particulier.

Monsieur le Préfet demande à la DDT de vérifier la faisabilité d'un bassin d'irrigation dans ce secteur.

M. LEGAY, maire D'AUVERS LE HAMON s'interroge sur la valeur patrimoniale ainsi que le devenir de la ferme des Moirets ; il précise qu'un fermier est intéressé pour y loger un de ses ouvriers.

RFF précise que cette ferme est vouée à la démolition.

M. LEGAY émet l'hypothèse d'une éventuelle cession de ce bâtiment et donc d'un éventuel rachat et demande s'il existe une possibilité de différer la destruction, en précisant que le PLU de la commune sera définitif en fin d'année 2012.

M. le Préfet demande à être tenu informé de toute disposition contractuelle nécessaire pour ne pas opposer la proximité de la ligne TGV et demande à faire vérifier le document de planification.

M. le Préfet n'est pas opposé à cette demande qui devra se faire dans le respect de la réglementation en urbanisme

Mme HERCENT déplore la non-concordance chronologique entre les travaux prévus et les procédures (compensations, rétablissement, continuité des entreprises).

L'enquête publique précisera les formalités administratives ainsi que les possibilités de modification sur les ouvrages hydrauliques pour le franchissement des vallées.

M. LEGRAND explique que le calendrier rétro planning pour les autorisations préalables aux travaux ne préjuge pas du résultat de ces autorisations et donc, que des modifications sont possibles.

M. le Préfet précise qu'il est nécessaire de démontrer que les ouvrages de franchissement répondent aux obligations réglementaires et n'ont pas d'incidence sur d'éventuelles inondations.

Un bilan sera produit à l'issue de la procédure.

M GAGNEBIEN, maire D'AIGNE est en désaccord avec la politique de RFF, selon laquelle un bâtiment acquis est un bâtiment démolit.

En l'occurrence, une maison acquise par RFF et non directement impactée pourrait être reprise au titre communal pour en faire une maison d'accueil (en cas de sinistre par exemple), s'agissant d'instrument de travail de valeur (bâtiments qui ont 10 à 15 ans).

M. le Préfet répond que si les bâtiments achetés aux frais du projet le sont sans motif légitime, c'est dommageable pour le contribuable.

En effet, le relogement entrepris coûte beaucoup d'argent.

M. LEGRAND explique que nous sommes très en amont de la procédure et que rien n'interdit, le moment venu, de regarder des évolutions à la marge : ainsi, un bâtiment pourrait retrouver une valeur d'usage après la réalisation du projet.

Pour RFF, il n'y a ni de doctrine de démolition systématique, ni de doctrine de récupération locale.

M. PIENAUD, représentant la Fédération ALTO demande si l'ensemble des personnes expropriées ou avec lesquelles une négociation est engagée, peuvent prétendre à une récupération.

M. PIENAUD rappelle qu'en cas de négociations partielles, la rétrocession est exclue.

M. le Préfet ne souhaite pas de généralisation hâtive.

C'est une question de bon sens qu'un bâtiment puisse avoir un usage public après les travaux. En tout état de cause, il n'y a, à l'heure actuelle, aucune procédure d'expropriation et ces discussions locales semblent prématurées eu égard au calendrier de déroulement des procédures.

De même, M. le Préfet n'approuve pas le principe de récupération sur tel ou tel bâtiment aujourd'hui. Il faut y réfléchir, mais la discussion avancera à son terme.

M. DROUIN, représentant l'AVUC (Association d'usagers des chemins de fer) s'inquiète sur l'augmentation éventuelle des tarifs SNCF, sur l'offre de services ainsi que sur les conséquences d'un possible abandon du projet de LGV.

M. le Préfet rappelle que l'objet de la réunion est le comité de suivi de la LGV et ne voit donc pas la pertinence de la question.

M. le Préfet assure, par ailleurs, que les opérations de la LGV, engagée par décret en Conseil d'Etat, seront mises en œuvre.

Mme MANCEAU, Présidente des expropriés se plaint de problèmes de concertation avec les riverains quant à l'insertion de la ligne.

M. DORBEC, Directeur opérationnel d'ERE répond que cette concertation sera organisée avec tous les riverains directement concernés.

Mme HERCENT propose une mesure de réduction d'impact ainsi que des mesures compensatoires, les autoroutes et réseaux ferroviaires participant à la fragmentation du territoire.

Dans la demande des mesures compensatoires, la pluralité des ouvrages linéaires doit être prise en compte.

Mme HERCENT explique que dans le secteur de LA MILESSÉ / AIGNE, le nœud autoroutier ainsi que la LGV aggraveront l'impact ainsi que la perméabilité des trames relatives à la continuité écologique.

M. LEGRAND répond que le travail à ce sujet a déjà été réalisé et montre l'attachement exemplaire dans la poursuite de ce travail par RFF, pour la détermination en amont du tracé de moindre impact.

Mme GUITTON (ALTO) demande si des études sur les répercussions des vibrations sur les bâtiments ont été programmées.

M. LEGRAND répond que des calculs pour éviter de porter atteinte aux bâtiments à proximité ont bien été menés. Si toutefois des dégâts étaient constatés, des référés préventifs seraient engagés pour identifier tout écart ; les indemnités et réparations seraient mises en place.

M. BAYLE explique que l'aspect vibration liée à l'exploitation de la ligne ne dépassant pas l'emprise ferroviaire était prévu dans la déclaration d'utilité publique.

Mme GUITTON pose la question des ondes électromagnétiques, surtout pour les riverains situés dans les 70 mètres de la LGV.

M. BAYLE répond qu'il n'existe pas de difficultés particulières comme le précise les analyses du laboratoire du CRICEM, au Mans. Par ailleurs, les études d'impact figuraient dans l'enquête publique.

Mme GUITTON demande des précisions quant à la convention entre l'ADE et RFF et l'impact sur les activités touristiques.

M BAYLE répond que des protocoles ont été passés (notamment les gîtes ruraux) et qu'une éventuelle indemnisation sera étudiée si des incidences étaient rencontrées pendant les travaux.

Mme GUITTON s'interroge sur la dévalorisation du patrimoine proche.

M. BAYLE explique que cette dévalorisation du patrimoine proche est évaluée à moins 30 %. Cependant, ni RFF, ni ERE ne sont compétents dans ce domaine.

Ce type de dossier n'est pas traité par la réglementation, sauf en cas de preuve de dévalorisation.

Dans ce cas, seul le juge peut déterminer cette dépréciation.

Mme GUITTON demande des précisions quant au respect des normes de bruit évaluées à 55/60 dB.

M. LEGRAND répond que des merlons ont été réalisés à cet effet à la demande des communes même dans des endroits non prévus dans les engagements de l'Etat et dans le strict respect des normes phoniques.

Mme GUITTON évoque l'aspect humain des travaux de la LGV.

M. le Préfet évoque également l'inquiétude légitime de la part des personnes ainsi que son aspect psychologique.

Les sujets d'inquiétude, s'ils sont connus, pourront être anticipés

Il ne faut pas laisser se développer les angoisses des personnes, notamment celles des agriculteurs (dépressions). Il rappelle l'existence du protocole avec l'ADE en 2008 pour gérer les cas concrets (accompagnement de certaines personnes par des spécialistes).

M. CHANAL, maire de CHANTENAY VILLEDIEU demande où en est la concertation avec ERE sur l'ouvrage, l'entretien et le rallongement de parcours quand il existe une absence de pont.

Il exprime sa volonté de rétablir les « choses » au mieux au niveau linéaire.

Par ailleurs, est posée la question de remise des ouvrages. Monsieur Bayle rappelle la répartition des compétences. La propriété relève de la personne compétente par rapport à la voie portée ; en ce qui concerne l'entretien, soit il fait l'objet d'un versement libératoire, l'entretien étant alors réalisé par le gestionnaire de la voirie, soit une convention peut être conclue avec le gestionnaire ferroviaire

ERE a engagé les discussions avec les gestionnaires de la voirie pour déterminer les choix retenus.

Monsieur le Préfet souligne l'importance de la prise en compte du vieillissement des ouvrages dans le temps

Monsieur le préfet souhaite une harmonisation entre les collectivités et une mise en cohérente afin que dans le temps, logique cohérente prévale sur un traitement unitaire ouvrage par ouvrage

Sur le Fonds de Solidarité Territorial : une convention type et une note d'information suscitent des interrogations. Les dossiers communaux et intercommunaux peuvent être déposés.

M. GENEST, maire de DEGRE s'interroge sur la capacité, ainsi que les obligations, des communes à négocier des aménagements avec ERE, pouvant entraîner des modifications d'un rétablissement routier par exemple.

M. LEGRAND précise que dans tous les cas, les solutions les plus satisfaisantes pour tous seront privilégiées.

M. GLINCHE, maire de MONTFORT LE GESNOIS pose la question des carrières.

M. LEGRAND précise que les besoins en fonction de la connaissance géotechnique seront connus en mars prochain, lors de l'aboutissement ultime des études.

Enfin, M. LEGRAND exprime sa volonté de poursuivre la concertation ainsi que la mobilisation sur le projet, avec les contraintes du calendrier.

Les membres n'ayant plus de question, M. le Préfet lève la séance.

Le Préfet,
Signé : Pascal Lelarge